DE LA MARCHANDISE A LA PRÉLATURE CARRIÈRE POLITIQUE D'UN HOMME DE ROBE AU SERVICE DU ROI : ANTOINE DUPRAT (1463-1535)

PAR

CHRISTOPHE VELLET

licencié ès lettres

INTRODUCTION

Depuis la parution, il y a près de soixante ans, de la première véritable biographie de Duprat, les nouvelles connaissances apportées par l'historiographie sur des individus ou groupes d'individus et sur des institutions qu'il eut à côtoyer, ainsi que l'exploitation des nombreuses sources le concernant restées inutilisées jusque-là, justifient une mise au point sur les différentes étapes de sa riche carrière politique, dont plusieurs, notamment celles des débuts, sont mal connues. L'étude est envisagée dans un déroulement chronologique qui n'exclut pas l'approche thématique, tant l'activité du personnage fut intense à certains moments de sa vie.

SOURCES

La diversité des activités et des lieux de passage de Duprat, en France et hors de France, se traduit parfaitement dans l'éclatement des sources entre les grands dépôts parisiens (et, à l'intérieur de ces dépôts, entre les différentes collections ou séries), les archives et bibliothèques de province (Puy-de-Dôme,

Yonne, Haute-Garonne, Loiret) et les documents d'origine étrangère (beaucoup ont fait l'objet d'éditions), notamment ceux conservés aux archives du Vatican, d'autant qu'il n'existe pas à proprement parler de recueils originaux de la correspondance ou des papiers de Duprat, quoique le manuscrit 4658 du fonds français de la Bibliothèque nationale forme en quelque sorte son curriculum vitae.

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES, FORMATION ET ASCENSION (1463-1515)

CHAPITRE PREMIER

L'AUVERGNE, ISSOIRE ET LES ANCÊTRES

Dans une province en pleine reconstruction à la fin de la guerre de Cent Ans, que l'intensification des échanges avec l'extérieur (surtout en direction du Sud-Ouest et de Lyon) sortait un peu de son isolement, les villes occupaient une place prépondérante, tant à cause de leur activité économique que de leur engagement politique loyaliste à l'égard de la monarchie contre les menées princières, que récompensait une assez large autonomie, atténuée cependant par les exigences financières du roi. Issoire, ville natale d'Antoine Duprat, était une de ces « bonnes villes » de Basse-Auvergne dont l'assemblée devint le principal représentant de la province en face du pouvoir royal. De sa vocation religieuse primitive, la ville, devenue une commune émancipée de la tutelle de l'abbé de Saint-Austremoine, passa à une fonction essentiellement artisanale et marchande, mais ne fut jamais un centre administratif et judiciaire, excepté pour la recette de Basse-Auvergne, circonscription financière. En somme, Issoire n'offrait que des perspectives d'avenir limitées.

Ce fut pourtant là qu'Antoine [III] Duprat, issu d'une illustre famille de la bonne bourgeoisie de la petite cité épiscopale, artisanale et commerçante de Saint-Flour, en Haute-Auvergne, s'installa à la suite de son mariage vers 1440 avec une demoiselle membre d'une puissante famille locale d'officiers de finance de Charles VII, les Charrier. Les Duprat s'implantèrent définitivement dans la région d'Issoire à l'époque d'Antoine [IV], fils du précédent et père du chancelier, qui développa ses activités de marchand fournisseur et banquier de la noblesse des environs et agrandit son patrimoine foncier aux dépens de celle-ci. Son père avait solidement ancré les siens dans le milieu des marchands et financiers issoiriens grâce à une double union avec une autre vieille famille du cru dont la fortune au service de Louis XI, Charles VIII et Louis XII fut l'un des principaux moteurs de celle de Duprat, les Bohier.

CHAPITRE II

UNE JEUNESSE MÉCONNUE (1463-1494)

Né en 1463 à Issoire, Antoine Duprat, fils aîné de la lignée, y reçut une instruction élémentaire qu'il put compléter, d'abord en France, où il fréquenta des collèges et des facultés de droit dont on ignore l'identité, puis en Italie, au moins à Pavie, comme nombre d'étudiants français aisés de sa génération. Licencié in utroque, il occupa ses premiers emplois dès avant l'obtention de son doctorat. Il commença vraisemblablement par être avocat, sans qu'on sache ni où ni à partir de quand, puis il devint en 1493 lieutenant général du bailli royal de Montferrand, l'un des offices les plus importants en Auvergne. C'est à cette époque qu'il épousa Françoise Veyny, fille d'un gros marchand et notable montferrandais, consul de sa ville quelques années auparavant.

CHAPITRE III

AVEC LES GRANDS (1494-1506)

L'action de Duprat en tant que lieutenant général de bailliage est inconnue. En revanche, alors qu'il exerçait cette fonction, il participa au Conseil royal présidé par le duc de Bourbon Pierre de Beaujeu, lieutenant général de Charles VIII pendant l'expédition de Naples, ainsi qu'à une ou des séances du Grand Conseil alors en voie d'institutionalisation.

Peu après il était nommé avocat du roi au parlement de Toulouse grâce à l'intervention de ses cousins germains Thomas et Henri Bohier, officiers domestiques et financiers très proches de la personne royale et des milieux dirigeants de la monarchie (1495).

Duprat arrivait dans une ville en pleine expansion au sein de laquelle le parlement, de création récente, se voulait l'égal du modèle parisien en prestige comme en autorité dans le cadre du Sud-Ouest du royaume. Avocat du roi, il eut surtout à défendre et à imposer les droits du souverain contre les seigneurs méridionaux, comme l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, ou les prétendants à la succession du comté de Comminges. Il le représenta également plusieurs fois en qualité de commissaire aux États de Languedoc en compagnie de collègues plutôt financiers de formation (son cousin Henri Bohier), car il s'agissait avant tout d'obtenir de l'assemblée provinciale l'impôt que le roi lui réclamait. Ces missions l'amenèrent à s'éloigner fréquemment du parlement de Toulouse, à fréquenter la cour et des personnages éminents du gouvernement tels que Jacques de Beaune, alors général des finances de Languedoc.

Désirant poursuivre sa carrière à Paris ou à la cour, Duprat obtint en octobre 1503 un office de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, encore avec la bienveillante assistance de ses parents, devenus des conseillers très écoutés de Louis XII par leurs étroites relations avec Georges d'Amboise.

Il fit remarquer ses qualités de serviteur dévoué, de travailleur zélé et d'orateur accompli lors de deux missions, l'une de politique intérieure, le procès du maréchal

176 THÈSES 1993

de Gié (1504-1506), l'autre de politique extérieure, la délicate ambassade auprès de Maximilien (automne 1506), après que Louis XII eut rompu les traités de Blois prévoyant une union entre les deux maisons, pour marier sa fille Claude à son cousin François d'Angoulême. Malgré l'échec relatif que ces deux opérations constituaient pour leurs commanditaires, Duprat, distingué par les gouvernants du royaume et toujours appuyé auprès d'eux par ses parents, devint à son retour d'Autriche président au parlement de Paris.

CHAPITRE IV

VERS LE SOMMET (1506-1515)

Le 2 novembre 1506, Duprat fut pourvu de l'office de président de la première cour souveraine du royaume, en remplacement de Jean de Ganay qui devenait premier président. Il eut à peine le temps de « faire ses classes » en 1507 qu'il prit à son tour le siège de premier président (31 janvier 1508), lorsque Ganay fut promu chancelier de France. Sa présidence fut marquée par la contribution qu'il apporta à la vaste entreprise de codification des coutumes provinciales et locales, décidée par Charles VII mais réellement mise en action par Charles VIII et Louis XII, en réalisant la rédaction et la publication des coutumes de son Auvergne natale (1510-1511).

Chef de l'insigne cour installée à Paris, Duprat servit de relais entre le gouvernement de Louis XII, le parlement et la ville de Paris, d'une part en assistant à plusieurs reprises au Conseil du roi, d'autre part en communiquant directement avec la municipalité parisienne dont il était un conseiller. En effet, les besoins financiers croissants du roi en vue de poursuivre la guerre en Italie amenèrent celui-ci à multiplier les pratiques vénales à l'égard des offices, y compris des offices de judicature, parce qu'il ne voulait pas augmenter trop fortement les impositions. Ainsi une série de cas se présentèrent au Parlement en 1512-1513, provoquant un certain émoi parmi les officiers en place. Duprat, placé en positiontampon entre le pouvoir royal et la cour, se garda d'intervenir trop nettement dans un sens ou dans l'autre. A la suite des échecs militaires français et de l'offensive anglo-impériale dans le nord et l'est, Paris se retrouva menacé, si bien que Duprat dut ordonner au nom du roi sa mise en état de défense en concertation avec les autorités municipales (été-automne 1513).

En 1514, la mort d'Anne de Bretagne et l'aggravation de l'état de santé de Louix XII incitèrent certainement Duprat à se rapprocher plus ouvertement de la famille d'Angoulême, dans la mesure où François était le successeur de Louis XII, veuf et dépourvu d'enfant mâle. L'inquiétude qu'il put éprouver du fait du remariage de Louis XII avec la jeune Mary d'York s'estompa rapidement avec la mort du roi. Lui qui n'avait pas été choisi par le défunt pour remplacer à la chancellerie Jean de Ganay, mort en 1512, parvint enfin au sommet de l'État de justice à l'avènement de François I^{er}, fort d'une longue et solide expérience due à la diversité des emplois qu'il avait exercés depuis vingt-cinq ans, dans lesquels il avait rencontré un grand nombre de ceux qui formèrent l'élite dirigeante pendant la première partie du règne de François I^{er}.

DEUXIÈME PARTIE

LE CHANCELIER (1515-1524)

CHAPITRE PREMIER

LES BELLES ANNÉES (1515-1518)

Aussitôt éteints les lampions des festivités de l'avènement, le nouveau chancelier de France et de l'Ordre du roi, et bientôt aussi de Bretagne, travailla comme diplomate au service des ambitions italiennes reprises par François I^{er} de ses deux prédécesseurs. Il marchanda aux représentants de Charles d'Autriche et à ceux d'Henri VIII leur passivité pendant l'expédition en Milanais que le roi de France désirait diriger en personne (printemps 1515).

Le roi emmena Duprat dans l'équipée qui s'acheva victorieusement à Marignan et par la prise de Milan. Là encore il fut le principal négociateur français en face des nonces pontificaux, aussi bien pour traiter la paix que pour élaborer un nouveau texte régissant la politique des bénéfices ecclésiastiques dans le royaume de France, le concordat de Bologne. Fait chancelier de Milan, il eut également à réorganiser à la française l'administration du duché, avec l'aide de Jean de Selve qui acheva seul le travail.

De retour en France au début de 1516, il lui fallut travailler à obtenir l'enregistrement et la publication du concordat par les cours souveraines très attachées à la pragmatique sanction de Bourges (1438), qui laissait l'Église gallicane évoluer dans une certaine liberté vis-à-vis des autorités royales et surtout pontificales, et à le justifier aux yeux d'une opinion plutôt hostile. Au terme d'un affrontement acharné, dans lequel le parlement de Paris fut soutenu par les milieux universitaires et basochiens parisiens, l'enregistrement ne fut arraché que fin mars 1518, et encore avec bien des restrictions quant à l'observation de la nouvelle législation. L'entérinement des cours provinciales s'étala jusqu'au début de septembre. Mais le roi n'avait pas attendu si longtemps pour user de cette formidable arme politique, financière et religieuse qui mettait à sa disposition les plus importants bénéfices de son royaume.

CHAPITRE II

A L'ÉPREUVE DES PREMIÈRES DIFFICULTÉS (1518-1524)

Duprat continua de seconder le roi, tout auréolé de ses succès, dans son ambitieuse politique étrangère en assurant la logistique diplomatique et financière ainsi que l'argumentation juridique de la candidature française à l'élection impériale, qui aboutit à un coûteux fiasco (1518-1519).

Deux ans après, François Ier et le nouvel empereur, Charles-Quint, en arrivèrent au conflit armé. Ils acceptèrent la tenue de conférences à Calais, territoire anglais, sous l'arbitrage d'Henri VIII dont ils réclamaient chacun pour soi l'assistance dans leur affrontement. Les arrière-pensées des trois principaux plénipotentiaires, Wolsey pour Henri VIII, Gattinara pour Charles-Quint, et Duprat, étaient telles que quatre mois d'avancées et de reculades diplomatiques successives ne débouchèrent sur aucun règlement concret et durable des nombreux différends qui opposaient les deux souverains. Pire, Wolsey avait secrètement traité avec Charles-Quint et tâcha ensuite de rompre en douceur avec les Français, en se faisant passer pour le champion d'une paix qu'il savait impossible. Duprat, qui avait temporisé dans l'espoir que les armées royales remporteraient une victoire décisive susceptible de maintenir l'Angleterre dans l'alliance française, manqua de souplesse vis-à-vis de l'intransigeance aisée de Gattinara, et de courage à l'égard de l'opinion changeante de François Ier. L'indécision des opérations militaires et l'attitude du roi de France conditionnèrent en grande partie l'issue négative des conférences que l'on ne manqua pas d'imputer exclusivement au chancelier.

Duprat eut l'occasion de remonter dans l'estime du roi en s'impliquant totalement dans une affaire d'État et d'intérêt particulier qui touchait la toutepuissante mère du roi, Louise de Savoie, celle qui les opposa tous deux au connétable Charles de Bourbon au sujet de la succession de son épouse Suzanne (1522-1524). Les décisions d'une justice royale sous influence poussèrent le farouche connétable à comploter avec l'ennemi contre son souverain seigneur. Duprat, déjà à l'origine de l'action judiciaire de Madame, dirigea les poursuites contre les complices du fugitif après la révélation de ses intentions. Il interrogea lui-même certains d'entre eux et coordonna les multiples procédures en cours. Son inclination à la plus grande rigueur fut contrecarrée par la mansuétude des juges et la magnanimité du roi, satisfait sur l'essentiel : la puissance du premier et du plus dangereux de ses vassaux était brisée, ses terres revenaient à sa mère ou à la couronne, apportant ainsi des revenus supplémentaires au trésor royal. Duprat avait eu d'ailleurs sa part de récompense, la baronnie de Thiers.

L'affaire s'était déroulée sur fond de guerre permanente depuis 1521, qui s'acheva au désastre de Pavie. La défaite française et ses conséquences marquèrent un tournant dans la carrière personnelle de Duprat assuré de l'appui du roi et de sa mère, comme dans l'histoire du règne.

TROISIÈME PARTIE

UNE AUTRE DIMENSION (1525-1535)

CHAPITRE PREMIER

L'ANNÉE DE PAVIE (MARS 1525-MARS 1526)

Après la perte du Milanais (1522) et deux campagnes manquées par Lautrec puis par Bonnivet, la Provence subit l'invasion des troupes impériales, commandées par le connétable de Bourbon, qui ne purent s'emparer de Marseille et durent lever le siège de la cité phocéenne à l'approche de l'armée royale. Le roi décida de les poursuivre et de reconquérir lui-même le Milanais, non sans avoir confié la régence à sa mère, Duprat restant cette fois auprès d'elle à Lyon. Après la facile reprise de Milan, le siège de Pavie traîna au point que les Impériaux eurent le temps de reformer une imposante armée qui écrasa les assiégeants. La plupart des grands seigneurs et conseillers français étaient morts, quelques-uns étaient prisonniers en compagnie du roi.

Le conseil de régence installé à Lyon eut la charge de gérer la crise qui s'ensuivit. Les membres qui y comptaient étaient Duprat, le duc de Vendôme, Robertet, Lautrec, le comte de Saint-Pol, Jean de Selve, premier président au parlement de Paris. Sa politique consista à éviter l'invasion générale du royaume, en détachant les alliés anglais et italiens de l'empereur et en concluant des trêves avec Marguerite d'Autriche. Duprat, sans négliger les aspects extérieurs de la politique générale, eut à soulager les finances royales, ce qu'il fit en réduisant au maximum les dépenses, en particulier les gages des officiers et les frais d'entretien des troupes, provoquant les protestations des officiers impayés du parlement de Paris, parce que la sécurité de la capitale semblait ainsi menacée et parce que des bandes non soldées vivaient sur le pays autour de Paris. La fin du danger extérieur permit au gouvernement de réduire substantiellement les effectifs militaires et d'assainir temporairement la situation financière à la fin de 1525.

C'est dans ce contexte troublé que Duprat donna une nouvelle orientation à sa carrière en devenant un prélat de haut rang. A la mort d'Étienne Poncher (24 février 1525), il se fit pourvoir par Louise de Savoie de l'archevêché de Sens et de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, bien qu'en vertu du concordat il n'en eût pas le droit. Mais, fort du double soutien de la régente et du pape, aidé par le Grand Conseil dont il était le chef, il usa de la contrainte morale et physique afin de briser la résistance des deux communautés religieuses concernées qui entendaient élire librement leur chef. En réponse aux agissements des gens de Duprat, cellesci saisirent le Parlement de leur cas. La cour, qui, depuis dix ans, avait accumulé les rancœurs contre des méthodes de gouvernement faisant trop souvent fi de son rôle politique de contrôle et incarnées par le chancelier et son Grand Conseil, et qui n'avait pas renoncé à la lutte contre le concordat et pour sa juridiction dans les matières bénéficiales, prit fait et cause pour elles contre eux. On poursuivit dans un premier temps (avril-mai 1525) les exécutants, puis, le conflit s'envenimant

parce que la cour n'avait pas les moyens de faire appliquer ses décisions, on osa attaquer directement le chancelier par une citation personnelle à comparaître à la rentrée parlementaire. Louise de Savoie, dont l'autorité avait aussi parfois été remise en question, mais que rassérénait l'évolution de la situation internationale, intervint très fermement en faveur de son protégé. L'ajournement adressé à Duprat et l'appel aux princes et nobles seigneurs du Conseil pour le juger et l'écarter des affaires étant resté sans réponse, le parlement reconnut implicitement sa défaite que ses propres erreurs stratégiques et tactiques contribuaient à expliquer (novembre 1525). Le roi, de retour de captivité, confirma les décisions de sa mère au profit de Duprat en attendant le règlement définitif du contentieux.

CHAPITRE II

ENTRE AFFAIRES INTÉRIEURES ET GRANDE POLITIQUE : APOGÉE DE LA CARRIÈRE DU CHANCELIER PRÉLAT (1526-1530)

Résolument tourné vers son nouvel objectif d'ascension dans la hiérarchie de l'Église, Duprat y subordonna largement son attitude au regard de la politique royale au sein d'un Conseil profondément renouvelé après l'hécatombe de Pavie et la captivité du roi ; il ajouta à son déjà vaste champ d'action la direction suprême des finances royales, mais non sans devoir prendre en compte la montée en puissance des nouveaux venus, Montmorency et Chabot de Brion.

Chef contesté de la justice, il mit le parlement à la raison avec l'aide de François I^{er}. La cour, en lit de justice, dut reconnaître l'indépendance juridique du chancelier par rapport à elle, rayer en conséquence les passages de ses registres mentionnant ses poursuites contre lui, et perdre la connaissance des procès bénéficiaux au profit du Grand Conseil (26-27 juillet 1527).

Le roi et la régente avaient de plus en plus confié à Duprat le fardeau de la gestion des finances royales depuis les premières actions intentées aux grands offficiers de finance en 1523, notamment à Jacques de Beaune de Semblançay, responsable de ce secteur depuis 1515 et homme d'affaires de Madame, qui mêla son argent et celui de la mère du roi avec les deniers publics pour fournir docilement aux dépenses diplomatiques et militaires, se retrouver finalement créancier du trésor royal à hauteur d'un million et demi de livres et entrer en conflit avec Louise de Savoie au sujet de 600 000 livres. Duprat affermit sa position en faisant chuter ce serviteur encombrant de la maison royale dans une série de procédures menées par des commissions dont la composition était à coup sûr inspirée par ses conseils, et conclues par une condamnation à mort exécutée le 12 août 1527, dans le cadre d'une chasse aux financiers prévaricateurs généralisée qui dura jusqu'en 1536 et n'épargna pas les propres parents du chancelier. La volonté de réforme administrative était pleine d'arrière-pensées plus immédiates, tant la politique royale était vorace d'écus.

Pendant qu'il se débarrassait de ces deux obstacles, Duprat se démenait pour gagner le chapeau de cardinal qu'il briguait passionnément, alors que le Saint-Siège, sous la menace des troupes impériales, recherchait l'alliance plus active du roi de France. La promotion cardinalice du chancelier fut ainsi l'objet d'un subtil

marchandage entre le roi et le souverain pontife dans lequel personne n'était apparemment pressé de céder, au grand dépit de Duprat. Plus d'un an après les premières démarches, Clément VII accéda à ses demandes appuyées par François I^{er} et Louise de Savoie, en plein sac de Rome. La nouvelle ne fut connue en France qu'en septembre 1527, pendant les entrevues de Duprat avec Wolsey à Amiens et Compiègne, et la cérémonie le créant effectivement cardinal n'eut lieu qu'en janvier 1528.

L'énergie qu'il déploya dans le combat des idées réformatrices, par exemple lors du concile provincial de Sens réuni à Paris (février-octobre 1528), l'empressement qu'il mit à défendre les intérêts de Rome au Conseil du roi, et la position prééminente qu'il y occupait lui valurent le le décembre 1529 sa nomination comme légat de latere en France (Clément VII avait déjà songé à lui pour cette fonction en décembre 1527), avec des facultés identiques à celles de ses prédécesseurs français d'Amboise et Boisy, soit des pouvoirs non négligeables dans la vie ecclésiale et religieuse du royaume, qui furent prorogés jusqu'à sa mort.

Cette période faste de la carrière de Duprat fut celle de la guerre de la ligue de Cognac (formée le 22 mai 1526) menée contre l'hégémonie impériale en Italie, qu'il avait d'abord encouragée selon ses visées personnelles et dans la mesure où l'intervention de François I^{er}, qui avait refusé d'appliquer le traité de Madrid, se limitait à une aide financière raisonnable aux alliés italiens, Rome, Venise et bientôt Milan, d'autant que son rôle de « superintendant » de toutes les finances royales avant l'heure le confronta directement à leurs incessantes exigences. Ainsi son souci d'économie et ses lenteurs irritèrent puis désespérèrent les Italiens. En réalité, c'était l'ensemble du système et du personnel financier public français qui ne se remettait pas de la chute de Semblançay et de la vague de procès qui l'affectait, ce qui ne facilitait pas la tâche de Duprat : ce dernier ne pouvait s'acquitter promptement de toutes les lourdes charges qu'il concentrait entre ses seules mains. Après être longtemps demeuré sourd aux alarmes données d'Italie sur la situation catastrophique des troupes de la Ligue, le roi réagit enfin, à l'annonce de l'effroyable sac de Rome (mai 1527).

L'intervention directe de la France, matérialisée par l'expédition de Lautrec, aggrava les difficultés financières et, par conséquent, les soucis de Duprat qui pencha plutôt vers une solution pacifique quand le pape eut exaucé son vœu. Mais il dut s'incliner devant la volonté royale et encourir les colères de Lautrec, de tous les capitaines et des États péninsulaires, mécontents de son incapacité à leur faire parvenir avec célérité des fonds suffisants pour continuer la guerre dans de bonnes conditions. Lui se défendait en alléguant l'ampleur et la multiplicité des dépenses qui grevaient déjà le trésor royal, et la parcimonie des alliés dans l'effort de guerre. L'échec final de l'armée de Lautrec au siège de Naples, au cours duquel le chef français mourut de la peste (août 1528), fut ainsi mis par les nombreux ennemis de Duprat uniquement sur son compte.

Les ultimes infortunes militaires françaises en Italie en 1528-1529 conduisirent le roi à accepter une entrevue entre sa mère et Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, dans la perspective d'un règlement négocié du conflit. Duprat participa encore activement aux pourparlers, mais Montmorency, qui représentait le roi avec lui et croyait intimement aux bienfaits de la paix avec l'empereur, jouait un rôle de plus en plus prépondérant au Conseil dans les affaires diplomatiques et militaires. Les deux hommes se partagèrent d'ailleurs les responsabilités et les tâches à accomplir dans l'exécution du traité de Cambrai (5 août 1529), en particulier pour l'échange des enfants du roi, otages en Espagne depuis 1526, avec



182 THÈSES 1993

l'énorme rançon concerne entre les belligérants, ce qui ne se fit pas sans difficultés (1^{er}-2 juillet 1530).

La paix signifiait le triomphe des conceptions du grand maître Anne de Montmorency qui domina le gouvernement durant les cinq années suivantes, c'està-dire les dernières années de la vie de Duprat, sans supplanter complètement ni celui-ci ni Brion, rival jaloux de sa faveur.

CHAPITRE III

« MONSEIGNEUR LE LÉGAT »

Le légat Duprat, tout en gardant la haute main sur les finances et un œil attentif sur la grande politique, se consacra de plus en plus aux questions religieuses, si bien qu'il intervint en 1530-1533 dans plusieurs affaires politiques internationales fortement teintées de religieux. Assisté des prélats qui peuplaient le Conseil, François de Tournon, Jean de Lorraine, Gabriel de Gramont, il s'intéressa de près à tout ce qui touchait les relations avec le Saint-Siège, ainsi que le montrent trois exemples à peu près contemporains : la suspension des privilèges des communautés religieuses françaises qui possédaient encore le droit d'élire leur chef, obtenue au bout de trois ans de pénibles discussions menées à Rome sur les directives de Duprat par François de Dinteville, évêque d'Auxerre, puis par Tournon et Gramont ; le « divorce » d'Henri VIII, qui provoquait une double tension, aussi bien avec l'empereur, neveu de l'épouse rejetée, qu'avec le pape refusant sous la pression impériale d'annuler le premier mariage du roi d'Angleterre, et dans lequel Duprat, comme les universités françaises, sollicité par Henri d'intercéder en sa faveur, ne put fléchir Clément VII; enfin l'entrevue de Marseille entre François I^{er} et le pape (octobre-novembre 1533), au cours de laquelle le fils cadet du roi Henri d'Orléans épousa la nièce de celui-ci, Catherine de Médicis; Duprat fit une dernière tentative d'arbitrage entre Rome et Londres qui échoua définitivement en 1534 dans le schisme anglais.

La mort de Clément VII, survenue moins d'un an plus tard (25 septembre 1534), annula les effets politiques du mariage princier. Duprat songea peut-être à tenter sa chance dans la course à la tiare, mais la situation italienne lui interdisait tout espoir sérieux. En 1535 son crédit déclina fortement du fait de l'accumulation de ses maladresses, aussitôt exploitées par ses rivaux du Conseil. Plusieurs fois mis à l'écart, il fut moins au courant des affaires, tandis que la maladie accélérait sa décrépitude. Il mourut le 16 juillet 1535, alors que le roi remettait la guerre à l'ordre du jour, entraînant la disgrâce de Montmorency.

Ayant besoin de liquidités, le roi décida aussitôt un emprunt forcé de 300 000 livres sur l'héritage du défunt légat, dont les fils acquittèrent 280 000 livres assez rapidement pour qu'il s'en satisfit. Les bénéfices de Duprat furent repris par différents cardinaux et évêques, le cardinal de Bourbon recevant Sens, celui de Lorraine, Albi. Enfin l'office de chancelier de France fut conféré à un autre juriste auvergnat, émule de Duprat, Antoine du Bourg.

CONCLUSION

Le destin assez exceptionnel de Duprat, étant donné ses origines, incarne de façon particulièrement frappante la montée en importance des hommes de robe dans la société politique française au début du XVI^e siècle. Sa réussite a beaucoup tenu au réseau de relations familiales, personnelles ou « professionnelles » dont il a habilement bénéficié et usé, particulièrement avec les régnants. Sa figure apparaît à la fois comme l'archétype du légiste de son époque, favori dévoué à la cause d'un prince, à l'instar de Wolsey auprès d'Henri VIII ou de Gattinara dans l'entourage de Charles-Quint, et comme le prototype des grands ministres omnipotents de la monarchie française à l'époque moderne.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lettre adressée au chancelier Duprat, relative à l'élection impériale de 1519.

- Bref de Clément VII (18 décembre 1527) nommant Duprat légat en France pour une année. - Passage extrait des registres du parlement de Paris, concernant les facultés de Duprat en tant que légat (16 décembre 1529).

